



N° 3 JANV/MARS 1973

REVUE TRIMESTRIELLE
D'INFORMATION TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE

ÉDITÉE PAR LE SECRETARIAT EXÉCUTIF DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DU BÉTAIL ET DE LA VIANDE
B.P. N° 638 – Tél. N° 21-77 – OUAGADOUGOU (HAUTE-VOLTA)

N° 3 JANV/MARS 1973

S O M M A I R E

0000

AVANT-PROPOS	"A nos Lecteurs"	1
ARTICLE DE FOND	Situation de l'Elevage Porcin et de l'Aviculture au Togo	2
NOUVELLES INTERESSANT LA COMMUNAUTE	Réunion à Ouagadougou du 6ème Conseil des Ministres de la C.E.B.V.	9
	La Sécheresse en Zone Sahélienne et le F.E.D.	10
	Dahomey - Subvention F.A.C.	11
	Haute-Volta - Modification du taux de la taxe statistique perçue à l'importation	11
	Réunion à Lomé des Experts du CAMES	12
	Secrétariat Exécutif - Affectation	14
	Réunion Technique de la C.E.B.V. à Cotonou	14
	La Sécheresse - Réunion à Ouagadougou des Représentants des Etats sinistrés	15
	C.E.A.O. - Réunion au Sommet à Abidjan	21
TRIBUNE LIBRE	Réflexions sur l'association "Agriculture-Elevage" (H. Robinet)	22
	Rôles de l'abattoir dans la production de la viande (Professeur Rozier)	30
DOCUMENTATION	L'Accord Sanitaire Communautaire	37

A N°S LECTEURS

oo0oo

Le présent numéro couvre théoriquement la période allant du 1er Janvier 1973 au 31 Mars 1973. Il paraît donc avec un retard important. Cependant nous nous sommes efforcés dans les nouvelles intéressantes la Communauté de publier les plus récentes notamment la réunion technique de Cotonou sur l'Harmonisation des Législations liées au Commerce du Bétail et de la Viande et la réunion au Sommet de la C.E.A.O. tenue à Abidjan.

Dans les pages qui suivent, votre attention pourrait davantage se porter sur les articles suivants :

- la situation de l'Elevage Porcin et de l'Aviculture au Togo ; dans le précédent numéro il s'agissait de la Haute-Volta et dans ceux qui suivront nous présenterons celle des autres Etats au fur et à mesure que nous serons en possession des informations nous permettant de le faire.

- Nous avons consacré un article à l'importante réunion des Etats victimes de la sécheresse à laquelle la C.E.B.V. a participé en tant qu'observateur. Le phénomène de la sécheresse est une grave menace pour l'avenir de l'Elevage en Afrique Occidentale, l'ampleur du désastre est telle que seule la solidarité internationale peut nous permettre d'éviter le pire.

- En tribune libre nous présentons la suite de l'article du Docteur ROBINET "Réflexions sur l'Association Agriculture Elevage" et un article du Professeur ROZIER titulaire de la Chaire d'Hygiène et Industrie des aliments d'origine animale à l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar. Cet article traite des Rôles de l'abattoir dans la production de la viande.

Nous remercions vivement le Docteur ROBINET et le Professeur ROZIER pour les articles qu'ils publient dans la tribune libre et nous espérons que leur exemple sera suivi.

SITUATION DE L'ELEVAGE PORCIN
ET DE L'AVICULTURE AU TOGO

présentée par la Direction de l'Elevage et des Industries Animales du Togo.

Le Togo est un pays déficitaire pour ce qui concerne les productions carnées et ne peut guère compter sur le développement de son cheptel bovin pour couvrir ses besoins. Les importations ont palssé jusqu'à présent les insuffisances nationales ; mais devant les menaces de pénurie en protéines animales dans l'ensemble du monde, un effort accru doit être consacré à l'élevage des petites espèces.

L'élevage porcin et l'aviculture connaissent depuis quelques années un regain d'intérêt. Diverses actions menées aussi bien par le Service de l'Elevage que par des organismes privés, donnent un nouvel essor à ces deux productions.

A.- SITUATION DE L'ELEVAGE PORCIN.

I. DONNEES ECONOMIQUES

- Effectifs

1°/- Effectifs totaux : accusent une certaine stagnation depuis 10 ans. Les recensements officiels évaluent le cheptel porcin à 203 804 têtes pour 1971.

2°/- Evolution des effectifs de 1961 à 1971

Année	Effectif
1961	177 005
1962	188 241
1963	199 805
1964	222 988
1965	225 749
1966	223 818

Année	Effectif
1967	215 152
1968	242 791
1969	230 677
1970	195 914
1971	203 804

.../...

3°/- Répartition par Région (1971)

Région Maritime	Régions des Plateaux	Région Centrale	Région de la Kara 1970	Région des Savanes
Lomé 26700	Nuatja 9253	Sotouboua	Lama-Kara 2000	Mango 1020
Anécho } 24845	Atakpamé 7126	Sokodé	Niam-tougou 1050 1389	Gando 6240
Vogan } 24845				
Tsévié 15600	Adposso 512	Bassari 18780	Pagouda 5800	Dapango 24418
	Klouto 7403	Bafilo 195	Kandé 600	Bomboaka 7518
	Elavagnon 7238			Borgou 6465
				Takpamba 1192
Tablig-bo 16000	-	-	-	-
Total 83145	Total 31532	Total 21925	Total 20349	Total 46853

II. MODES D'ELEVAGE

1°/- Traditionnel : pratiqué partout au Togo, regroupe 90 % des effectifs. Les animaux sont peu ou pas surveillés et doivent rechercher leur nourriture dans la brousse et les dépotoirs.

2°/- Semi-traditionnel dans la région maritime et autour des villes. Les animaux reçoivent un complément d'alimentation à base d'épluchures de légumes et de déchets de cuisine. Des abris sont prévus pour les animaux. Ce mode d'élevage intéresse environ 7 % des effectifs.

3°/- Moderne et Semi-industriel : 1 % des effectifs environ. D'introduction récente au Togo, ce type d'élevage est pratiqué dans les fermes d'Etat, les centres agricoles et dans quelques fermes privées de la banlieue de Lomé. Les animaux de races importées servent de base à cet élevage.

III. STATIONS ET FERMES IMPORTANTES

1°/- Centre Expérimental d'Elevage d'Avetonou (Klouto)

- Fruit de la coopération germano-togolaise, situé dans la région des Plateaux (circonscription de Klouto) à 95 km de Lomé, ce centre s'intéresse à l'élevage de porcs de race allemande rustique améliorée ainsi qu'à l'expérimentation de diverses formules alimentaires à base de produits locaux.

.../...

- Effectifs au 31/8/1972

14 verrats, 44 truies, 126 porcs à l'engraissement, 142 porcelets soit au total 326 têtes.

- Alimentation des porcs

* Concentré élevage importé

* Aliment fabriqué localement contenant :

- drèches de bière : sous produit de la brasserie du Bénin
- céréales (maïs, sorgho....)
- cossettes de manioc
- farine de blé
- lait en poudre.

2°/- Ferme de Baguida (Lomé)

En plus de l'aviculture qui constitue sa principale activité cette ferme élève et distribue des porcs de race Large White.

3°/- Fermes Privées (Lomé et banlieue)

Propriétaire	Localité	Race	Effectif
P 1	Adjidomé	Large White	102
P 2	Baguida-Plantation	—"	70
P 3	Adjidomé	—"	65
P 4	Bè (Lomé)	—"	39
P 5	Tokoin (Lomé)	—"	20

IV DONNEES SANITAIRES

La pathologie porcine est assez variée au Togo mais aucune maladie épizootique n'a été observée depuis plus de 10 ans. Les pestes porcines classique et africaine sont inconnues au Togo. Les maladies nutritionnelles et celles de la crasse existent mais n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques. Les parasitoses externes et internes constituent les dominantes pathologiques mais ne sont l'objet de soins que dans les élevages évolués. La tuberculose et la ladrerie sont de trouvailles d'abattoir et leur incidence économique reste limitée.

Année	Abattages contrôlés	Carcasses détruites ou stérisées		%	
		Tuberculose	Ladrerie	Tuberculose	Ladrerie
1965	8 238	8	460	0,09	5,58
1966	10 416	0	169	-	1,52
1967	11 110	4	255	0,03	2,23
1968	10 995	2	294	0,01	2,67
1969	9 550	8	180	0,08	1,88
1970	8 844	-	276	-	3,12
1971	12 974	-	278	-	2,14
Moyennes					
7 ans				0,03 %	2,73 %

.../...

V. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Service de l'Elevage prévoit pour les années à venir une sensibilisation de la population aux problèmes de l'élevage porcin et diverses actions de vulgarisation sont retenues, en particulier l'importation et la diffusion de géniteurs améliorés avec l'assistance technique et financière de la République Fédérale d'Allemagne.

La prochaine action sanitaire d'envergure, après la peste et la péripneumonie bovines, intéressera les parasitoses animales chez toutes les espèces domestiques.

Le grand écueil à surmonter demeure l'alimentation et il convient d'envisager la production porcine comme une conséquence du relèvement du niveau des productions agricoles. L'amélioration de l'élevage porcin dépendra dans une grande mesure du développement général de l'agriculture rendant disponibles des excédents utilisables par les porcins.

B.- SITUATION DE L'AVICULTURE.

I. DONNEES ECONOMIQUES

- Effectifs

1°/- Effectifs totaux : 2 221 333 sujets recensés en 1971 soit une augmentation d'environ 220 000 sujets par rapport à 1970.

2°/- Evolution des effectifs de 1961 à 1971

Année	Effectif	Année	Effectif
1961	1 090 506	1967	1 874 525
1962	1 027 527	1968	1 905 820
1963	1 293 870	1969	1 874 181
1964	1 459 537	1970	1 991 434
1965	1 518 581	1971	2 221 333
1966	1 787 145		

L'effectif est passé de 1 090 506 en 1961 à 2 221 333 en 1971 accusant une progression de plus de 100 %.

.../...

3°/- Répartition par Région

Région	Effectif	Effectif total (%)
Maritime	227 636	10
Plateaux	276 983	12
Centrale	355 000	15
Kara	501 315	22
Savanes	860 399	41

II. MODES D'ELEVAGE

1°/- Traditionnel rassemble environ 70 % des effectifs. Ce secteur s'améliore de plus en plus et les animaux reçoivent une alimentation complémentaire (céréales, termites...)

2°/- Semi-traditionnel : 10 % ; disparaît progressivement au profit du secteur moderne.

3°/- Moderne et Industriel : ce secteur progresse rapidement ; environ 450 000 sujets, soit 20 % du cheptel, relèvent de ces deux modes d'élevage.

III. STATIONS ET FERMES IMPORTANTES

1°/- Centre Expérimental d'Elevage d'Avétonou (Klouto)

- Effectifs au 31/8/72

827 poussins, 485 pondeuses, 377 poulettes, 2 840 poulets de chair, soit au total 4 529 (races importées d'Allemagne).

- Alimentation

* Concentré élevage importé

* Aliment préparé localement et contenant :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - céréales | - contenu de panse |
| - son de riz | - sang |
| - drèches de bière | - farine de poisson |
| - lait en poudre | - coquillages |

2°/- Ferme de Baguida

- C'est le centre de ravitaillement du pays en poussins :

- poussins importés de France
- poussins produits à la ferme ;

.../...

- Les races importées sont les suivantes : Derco, Harco, Honegger, Rhode Island Red et Leghorn.

- Alimentation : maïs, sorgho, concentré élevage d'importation (+ laitue sauvage et herbe verte)

- Tableau comparatif des importations de poussins (1960 - 1970)

Année	Nombre de poussins recus	Nombre de poussins vendus	%
1960	5 681	4 901	83
1961	7 881	6 779	83
1962	7 021	5 337	83
1963	5 561	3 801	67,1
1964	3 900	2 056	52
1965	5 326	2 473	46
1966	2 459	1 561	63
1967	2 204	1 398	60
1968	2 740	1 812	66
1969	2 544	1 743	68
1970	4 179	2 893	72

- Activité de l'incubateur en 1970

12 229 œufs présentés, 630 œufs cassés, 1 794 œufs non fécondés, 1 404 mortalités en coquille, 8 401 poussins éclos représentant 66,6 %.

Des travaux de reconstruction et d'extension de la ferme de Ba-guida sont en cours actuellement sur financement F.E.D. La nouvelle ferme sera inaugurée en Juillet 1973.

3°/- Quelques Fermes Privées du SUD - TOGO

Région	Propriétaires	Localité	Nombre de Volailles	
			Pondeuses	Chair
Maritime	A 1	Akodesséwa	100	400
"	A 2	Kagnikopé	910	2 000
"	A 3	Akodesséwa	1 000	1 500
"	A 4	"	250	500
"	A 5	Witi	1 500	2 000
"	A 6	Akodesséwa	1 000	1 700
"	A 7	"	1 000	1 700
"	A 8	Tokoin (Lomé)	350	800
Plateaux	A 9	Atigba	160	1 000
"	A 10	Dayes-Apéyémé	155	474
"	A 11	Gbétisipé	2 400	1 600

.../...

- Les races importées sont les suivantes : Derco, Harco, Honegger, Rhode Island Red et Leghorn.

- Alimentation : maïs, sorgho, concentré élevage d'importation (+ laitue sauvage et herbe verte)

- Tableau comparatif des importations de poussins (1960 - 1970)

Année	Nombre de poussins reçus	Nombre de poussins vendus	%
1960	5 681	4 901	83
1961	7 881	6 779	83
1962	7 021	5 337	83
1963	5 561	3 801	67,1
1964	3 900	2 056	52
1965	5 326	2 473	46
1966	2 459	1 561	63
1967	2 204	1 398	60
1968	2 740	1 812	66
1969	2 544	1 743	68
1970	4 179	2 893	72

- Activité de l'incubateur en 1970

12 229 œufs présentés, 630 œufs cassés, 1 794 œufs non fécondés, 1 404 mortalités en coquille, 8 401 poussins éclos représentant 66,6 %.

Des travaux de reconstruction et d'extension de la ferme de Baguidia sont en cours actuellement sur financement F.E.D. La nouvelle ferme sera inaugurée en Juillet 1973.

3°/- Quelques Fermes Privées du SUD - TOGO

Région	Propriétaires	Localité	Nombre de Volailles	
			Pondeuses	Cheir
Maritime	A 1	Akodesséwa	100	400
"	A 2	Kagnikopé	910	2 000
"	A 3	Akodesséwa	1 000	1 500
"	A 4	"	250	500
"	A 5	Witi	1 500	2 000
"	A 6	Akodesséwa	1 000	1 700
"	A 7	"	1 000	1 700
"	A 8	Tokoin (Lomé)	350	800
Plateaux	A 9	Atigba	160	1 000
"	A 10	Dayes-Apéyémé	155	474
"	A 11	Gbétipé	2 400	1 600

.../...

IV. DONNEES SANITAIRES

1°/- Dominantes Pathologiques

- Maladie de Newcastle 5 922 vaccinations en 1970
- Typhose-plullorose 5 152 -"-
- Diphtéro-Variole aviaire 2 254 Volailles traitées en 1970
- Choléra aviaire
- Parasitoses internes et externes
- Avitaminoses.

2°/- Actions Sanitaires et Médicales

- Vente de médicaments aux particuliers et conseils pour la prophylaxie des maladies aviaires
- Traitement et vaccination des volailles dans les cliniques vétérinaires
- Vaccins utilisé : Pestos, Avimix, Typhomix (Fabrication : Institut Mérieux).

V. PERSPECTIVES D'AVENIR

La modernisation de la ferme de Baguida donnera au Service de l'Elevage des moyens accrus pour promouvoir l'aviculture. La nouvelle ferme comprendra des bâtiments de reproduction et des bâtiments de production (chair et ponte) un atelier de fabrication d'aliments , un abattoir de volailles ; en dehors de la fourniture de poussins et d'aliments aux éleveurs, elle organisera des stages de formation pour les aviculteurs et diffusera toutes informations relatives à la conduite des élevages.

La station d'Avétonou et des centres secondaires répartis dans le pays complèteront l'encadrement technique. L'implusion nouvelle ainsi donnée à l'aviculture togolaise s'accompagnera de mesures appropriées de lutte contre les maladies aviaires (en particulier vaccination systématique des volailles contre la Maladie de Newcastle).

C - CONCLUSION

L'élevage porcin et l'aviculture sont appelés à connaître un grand développement dans les prochaines années. Des résultats encourageants ont été obtenus, surtout en aviculture, et les perspectives d'avenir sont bonnes.

NOUVELLES INTERESSANT LA COMMUNAUTE

oo0oo

REUNION A OUAGADOUGOU DU SIXIEME CONSEIL DES MINISTRES DE LA C.E.B.V.

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande a tenu sa sixième réunion à OUAGADOUGOU les 9 et 10 Février 1973.

Le Conseil des Ministres a :

1°/- adopté le Procès-verbal de sa précédente réunion et examiné le rapport d'activité du Secrétaire Exécutif ;

2°/- examiné et adopté le programme d'activité du Secrétariat Exécutif pour l'année 1973 ;

3°/- Le Conseil a étudié et adopté le Budget de l'exercice 1973 de la Communauté ;

4°/- concernant le programme Communautaire, le Conseil a arrêté un certain nombre d'études à réaliser qui portent notamment sur :

- la structure des prix du Bétail et de la Viande du stade de la production à celui de la consommation

- la préparation d'un projet communautaire de lutte contre les épizooties. Le financement de ce projet sera recherché auprès des aides extérieures

- le transport du bétail et de la viande en vue de déterminer les solutions les plus économiques

- la recherche d'une solution équitable entre les différents pays pour promouvoir le développement d'un secteur moderne d'élevage bovin

- la formation des éleveurs, des bouchers et des contrôleurs de marché.

5°/- Le Conseil a donné son agrément au financement sur prêt US AID du projet d'équipement des pistes et des marchés du bétail dans l'Ouest et le Centre-Ouest du Niger. Le coût de ce projet est estimé à 200 millions de francs CFA.

6°/- Il a examiné le problème posé par la sécheresse dans les pays Sahélo Soudaniens de la Communauté et les mesures prises pour en atténuer les effets.

.../...

7°/- Le Conseil a examiné l'étude du coût des transferts du bétail des producteurs aux marchés terminaux et demandé une enquête analogue sur la viande.

8°/- Le Conseil a entendu avec intérêt :

- une communication de la délégation du Togo sur la Campagne expérimentale de lutte contre la péripneumonie qui s'y déroule ;

- une communication du Fonds de Garantie de l'Entente sur le prêt US AID.

Le Conseil au cours de sa session a pris les décisions suivantes :

1°/- L'organisation par le Secrétaire Exécutif d'une réunion technique sur l'harmonisation des législations douanière, fiscale et professionnelle liées au Commerce du bétail et de la viande. Cette réunion sera convoquée à Cotonou dans la première semaine du mois d'Avril 1973.

2°/- La tenue, avant chaque session du Conseil des Ministres, d'une réunion préparatoire d'expert.

Le Conseil des Ministres a élu à sa présidence pour la période 1973-1975, la République du Niger.

La prochaine réunion se tiendra à NIAMEY dans la première semaine de Juillet 1973.

LUTTE CONTRE LES EFFETS DE LA SECHERESSE EN ZONE SAHELIERNE - INTERVENTION FED.

La Commission des Communautés Européennes a décidé le financement d'un projet d'aide exceptionnelle aux six pays de la zone sahélienne touchés par la sécheresse et qui sont : la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad.

Le montant global de la subvention du Fonds Européen de Développement s'élève à 5,279 milliards de Francs CFA.

En ce qui concerne plus particulièrement les Etats de la Communauté, l'aide accordée est de 310 millions de Francs CFA pour la Haute-Volta et de 780 millions CFA pour le Niger, et se décompose comme suit :

.../...

OPÉRATIONS	Attributions en millions CFA	
	HAUTE-VOLTA	NIGER
1°/- Transport - Aide alimentaire humaine ...	30	30
2°/- Fourniture de sémences	-	75
3°/- Aliments complémentaires pour le bétail (achat + transport)	75	175
4°/- Renforcement de la protection sanitaire du bétail (vaccination contre peste bovine et péripneumonie).....	125	100
5°/- Aide financière aux éleveurs sous forme de dégrèvement de la taxe perçue sur le bétail	80	400
TOTAUX	310	780

Vu l'urgence, cette aide sera mise en oeuvre dans les plus brefs délais.

DAHOMEY..- SUBVENTION DU FAC.

Une Convention de financement entre la République Française et le Conseil de l'Entente (Fonds d'Entraide et de Garantie des Emprunts) a été signée à Paris le 13 Septembre 1972. Cette Convention intéresse en particulier le Dahomey à qui est attribuée une subvention du FAC d'un montant de 22 500 000 F/CFA.

Cette intervention liée à un prêt US AID va permettre la réalisation d'un ensemble marché à bétail - abattoir à Cotonou et Porto-Novo.

HAUTE-VOLTA

Renseignements obtenus de la Direction des Douanes à Ouagadougou : à l'importation, le taux de la taxe statistique a été porté à 3 % à compter du 1er Janvier 1973, au lieu de 2 % préalablement prélevé. La taxe perçue à l'importation sur les bovins s'élève donc actuellement à 360 F/CFA par tête au lieu de 240 F/CFA.

.../...

REUNION A LOME DES EXPERTS DU C.A.M.E.S.

..... Les Experts du C.A.M.E.S. se sont réunis en Colloque à LOME du 25 au 28 Janvier 1973 pour statuer sur le Doctorat Vétérinaire et sur le concours de recrutement du personnel enseignant à l'Ecole Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (E.I.S.M.V.). Ils ont bénéficié de la participation des Techniciens de la France, de la Belgique, du Canada et de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.

Faisant suite aux exposés des Experts, la Commission a proposé :

1°/- Le maintien de la durée des études vétérinaires à 6 ans, savoir :

- une année préparatoire,
- quatre années d'études,
- une année préparatoire de thèse.

2°/- La délivrance par l'Ecole d'un Certificat de fin de Scolarité de l'Ecole des Sciences et Médecine Vétérinaires.

3°/- La possibilité de soutenir la thèse de Doctorat Inter-États en Sciences et Médecine Vétérinaires devant des Universités de l'O.C.A.M. comportant une Faculté de Médecine. Il est entendu que ce Doctorat Inter-États en Sciences et Médecine Vétérinaires sera valable de plein droit dans tous les Etats membres du C.A.M.E.S.

Le Curriculum des Etudes ainsi défini, facilitera l'établissement des équivalences avec les diplômes étrangers.

En ce qui concerne le mode de recrutement du personnel enseignant dans les Ecoles et Facultés Vétérinaires, il s'est dégagé que :

1°/- Le niveau de recrutement des Assistants est celui du Doctorat Vétérinaire.

2°/- La qualification de Maître de Conférences est acquise au bout de 5 à 6 ans après le Doctorat Vétérinaire.

Après les débats approfondis sur la question, un consensus général s'est dégagé en faveur du Schéma suivant :

a)- Recrutement des Assistants : le recrutement des Assistants se fera conformément au statut des personnels enseignants de l'E.I.S.M.V. (Article 38).

.../...

b) - Recrutement des Maîtres Assistants : les Maîtres Assistants seront recrutés parmi les Assistants titulaires du Doctorat Vétérinaire soit sur concours après un ou deux ans de préparation, soit une liste d'aptitude après trois années d'Assistanat. sur

c) - Agrégation : les Maîtres de Conférences seront recrutés après un concours d'agrégation. Le concours comprendra deux parties :

1°/- Une partie scientifique qui consiste en l'appréciation des titres et travaux des candidats par un jury composé d'enseignants et de personnalités africaines compétentes nommées par le Conseil d'Administration sur proposition du Conseil d'Etablissement réuni en formation restreinte conformément à l'article de la Convention de Fort-Lamy.

2°/- Une partie pédagogique divisée en :

- une leçon sans documents,
- une leçon avec documents,
- un minimum de trois épreuves pratiques ou cliniques.

Le jury de cette partie pédagogique peut être identique ou différent du jury de la partie scientifique.

La motion suivante a été votée à l'attention du Conseil d'Administration de l'E.I.S.M.V., relative à l'urgence de l'organisation d'un jury pour l'agrégation africaine :

"Considérant l'importance et l'urgence d'un recrutement à un niveau international mais sur des bases proprement africaines du personnel de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, propose aux Conseils d'Administration de l'Ecole de prendre des dispositions pour la constitution immédiate ou dans un avenir très proche, et cela conformément aux actes du Colloque d'un jury pour l'agrégation africaine, en vue d'amorcer le recrutement des Maîtres de l'Enseignement Supérieur pour l'Ecole".

En marge de la Conférence du C.A.M.E.S., une idée intéressante a été émise par une éminente personnalité : l'organisation de journées vétérinaires Inter-Etats qui se tiendraient successivement dans les Etats membres du C.A.M.E.S. Cela permettrait à l'Ecole Inter-Etats de Sciences et de Médecine Vétérinaires de DAKAR de se faire mieux connaître dans les Etats et aux Vétérinaires d'échanger leurs expériences.

.../...

Bien sûr il se posera le difficile problème du financement de telles manifestations. Une solution consisterait à demander la contribution d'Etats ou d'organisations internationales qui ont toujours manifesté leur sollicitude : France, Belgique, Canada, F.A.O. etc ...

L'aide de laboratoires dont les produits sont couramment utilisés en Afrique, pourrait sans doute être obtenue : SPECIA, INSTITUT MERIEUX, MERCK-SHARP et DOHME, PFIZER-CLIN, COGLA, BAYER etc...

SECRETARIAT EXECUTIF

Le Fonds d'Aide et de Coopération de la République Française vient de mettre à la disposition du Secrétariat Exécutif de la Communauté, Monsieur Jean Pierre ARNAL, Expert Economique qui sera particulièrement chargé des problèmes de la Commercialisation et des Transports du Bétail et de la Viande. Monsieur J. P. ARNAL remplace Monsieur BISHOP.

REUNION TECHNIQUE A COTONOU

Conformément à la décision prise à Lomé en Juillet 1972 par le Conseil des Ministres de la C.E.B.V. s'est tenue à Cotonou du 2 au 5 Avril 1973, une Réunion Technique sur l'Harmonisation des Législations Douanière, Fiscale et Professionnelle, liées au Commerce du Bétail et de la Viande.

Les Délégations après avoir défini les principes de base des accords, ont élaboré et adopté deux projets qui seront soumis à l'approbation du Conseil des Ministres de la Communauté qui doit se tenir à Niamey en Juillet prochain :

- l'un porte sur l'Harmonisation de l'organisation et de la réglementation des professions touchant au Commerce du Bétail et de la Viande

- l'autre, sur l'Harmonisation de la réglementation applicable aux importations, exportations et transit liés à ce même commerce.

REUNION A OUAGADOUGOU DES ETATS DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST FRAPPES PAR LA SECHERESSE

oo0oo

Du 23 au 27 Mars, à la demande du Gouvernement de la Haute-Volta, s'est tenue à Ouagadougou une réunion des Représentants des Etats de l'Afrique de l'Ouest frappés par la sécheresse et qui sont : la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal. Le Secrétaire Exécutif y assistait en qualité d'observateur.

Du 23 au 24 Mars, les Experts, après échange d'informations, ont procédé à l'élaboration d'un programme d'actions. Un rapport et des recommandations ont ensuite été remis aux Ministres qui se sont rencontrés du 26 au 27 Mars.

Pour nos lecteurs, nous pensons qu'il est bon de faire un compte rendu de cette intéressante réunion. Les questions débattues y furent aussi importantes que nombreuses, mais nous insisterons plus particulièrement sur la partie élevage.

Nous allons voir successivement :

- les causes de la sécheresse,
- ses conséquences,
- les actions entreprises,
- les mesures à prendre
 - à court terme
 - à moyen et long terme

A la fin nous dirons qu'elles sont les résolutions adoptées par la réunion des Ministres.

x

x

x

I.- LES CAUSES DE LA SECHERESSE

Depuis près de 10 ans il a été constaté sur l'ensemble du Sahel des déficits pluviométriques accompagnés d'une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Cela se traduit depuis 1967-1968 par une inquiétante sécheresse. Quelles sont les causes du phénomène? En réalité elles sont inconnues mais des hypothèses ont été formulées par les Experts. Variations du spectre solaire, déboisement, feux de brousse ont été cités parmi les causes probables. Il s'avère indispensable et urgent que des études soient entreprises pour déterminer quelles en sont les causes véritables.

.../...

Une question importante s'est posée : le phénomène actuel obéit-il à un cycle ou fait-il partie d'une tendance stable avec descente vers le Sud, du désert et du sahel. Il n'a pas été possible d'y répondre avec certitude. Cependant, les relevés météorologiques effectués au Sénégal montrent qu'à l'échelle des décénies existent des tendances à la hausse ou à la basse des pluies sur des périodes de 10 à 15 ans. Aussi espère t-on que bientôt arrivera une période humide après cette longue sécheresse.

II.- LES CONSEQUENCES DE LA SECHERESSE

Les conséquences du phénomène se sont faites sentir dans les différents domaines d'activité : Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts.

1°/- Agriculture

La production agricole a considérablement diminué entraînant une baisse considérable des disponibilités alimentaires. La diminution des pluies, aussi bien en ce qui concerne les quantités que le nombre de jours de pluies, a fait que les variétés habituellement utilisées n'arrivent plus à boucler leur cycle végétatif. La situation se résume par un manque de produits vivriers, un manque de semences, un calendrier agricole fortement perturbé qui font que le paysan est traumatisé. La faim et la soif ont provoqué un exode massif des populations les plus touchées au point de revêtir parfois une allure de panique.

2°/- Elevage

L'Elevage dans les régions Sahelo-Soudanaises est caractérisé par le fait qu'il est très tributaire du milieu naturel. La sécheresse entraînant un manque d'eau et de pâturage a rudement frappé le bétail.

Il s'en suit à la fois une très grande mortalité atteignant jusqu'à 35 % dans certains Etats et de très importants mouvements de bétail ; ces mouvements étant propices à l'éclatement des épizooties, il s'avère indispensable que les mesures de prophylaxies soient immédiatement et considérablement renforcées.

Une conséquence importante de la sécheresse est le tarissement de la sécrétion lactée affamant les peuples de pasteurs Peulhs et Touaregs dont le lait constitue la première source de protéines animale.

Dans les conditions actuelles il faut s'attendre à un destockage massif des troupeaux qui provoquera une baisse du prix du bétail puis une montée considérable ; cela pouvant éventuellement se répercuter sur les cours de la viande.

Devant cette situation il serait souhaitable que les pays où vont affluer les troupeaux chassés par la sécheresse prennent leurs dispositions pour protéger les animaux en les vaccinant davantage et qu'ils préviennent les difficultés que pourront provoquer cette importante transhumance inhabituelle.

.../...

La situation est si grave qu'il est à craindre que l'avenir de l'élevage ne soit compromis par la très grande mortalité qui sévit au niveau des jeunes et des femelles reproductrices.

3^o/- Eaux et Forêts

Les Eaux et Forêts sont aussi victimes de la sécheresse. Les feux de brousse ont actuellement une violence jamais signalée ; le manque de pâturage au sol fait que le pâturage aérien devient la seule ressource ; les éleveurs affolés coupent tout. Les points d'eau devenus rares accueillent trop d'animaux à la fois et la nature est considérablement dégradée autour d'eux.

La baisse du niveau des cours d'eau empêche une ponte satisfaisante des poissons mais favorise leur capture. Si bien qu'il y aura une augmentation anormale de la production, suivie dans trois ou quatre ans d'une très importante diminution.

Dans l'ensemble des secteurs, Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts, la situation est très grave et il est à craindre que le niveau actuel des potentialités de production ne puisse être reconstitué, avant plusieurs années, dans le cas le plus favorable.

III,- LES ACTIONS ENTREPRISES

Elles consistent à apporter des aliments aux populations humaines et animales frappées. Dans le domaine de l'Elevage on prévoit une distribution plus importante d'aliments du bétail aux abords des points d'eau qui subsistent en donnant la priorité aux jeunes et aux femelles suivées. Il est bon de rapporter ici les actions entreprises en Mauritanie :

- abattage des mâles et des vieilles femelles
- constitution de noyaux de jeunes femelles reproductrices
- mobilisation des vétérinaires pour soigner les femelles.

En Mauritanie les animaux sont vendus au marché à des prix dérisoires et abattus pour être transformés en viande séchée. Voyant cela, le Gouvernement a acheté les jeunes femelles à des prix raisonnables et les a placées sous la garde du Service de l'Elevage. Ces animaux seront repartis en des points où ils auront de l'eau et des aliments. Lorsque la sécheresse sera passée, ils seront revendus en priorité aux éleveurs auprès desquels les achats avaient été effectués. Ce projet porte sur 5 000 têtes. Il est en fait très limité dans le temps par : les mortalités, les abattages, les départs en transhumance.

.../...

IV.- LES MESURES A PRENDRE

La réunion des Experts a proposé les mesures suivantes :

a) - A court terme

- Nécessité de déclarer la sous-région comme zone sinistrée afin que les populations concernées bénéficient de la solidarité nationale et internationale ; nécessité de contingenter les exportations des sous-produits agro-industriels en vue de l'alimentation du bétail de la sous-région.

- Constitution pour l'alimentation humaine, de stocks vivriers de sécurité en organisant une solidarité nationale (greniers publics, contribution volontaire) et internationale (aides exceptionnelles de toutes natures).

- Mise au point de plans de sauvetage du bétail réellement opérationnels (apport de complément alimentaire, protection sanitaire en rapport avec l'ampleur de la transhumance, facilités de cette transhumance par des ententes entre Etats).

- Réfection et achèvement des puits et forages existants.

- Reconstitution du capital de production sous forme de fourniture de semences sélectionnées, de matériel agricole, de géniteurs de qualité etc.

- Recherche devant conduire à préciser, sur la base des informations disponibles, la fiche technique des principales cultures de la sous-région.

b) - A moyen et long terme

- Développement des aménagements hydroagricoles : construction de barrages, remise en eau des vallées asséchées, mise en valeur des abords des cours d'eau.

- Multiplication de points d'eau souterraine et aménagement de leurs abords.

- Protection de l'environnement par le reboisement et l'éducation des populations concernées.

- Elaboration de plans nationaux et régionaux de reboisement.

- Protection et amélioration des pâturages.

- Inventaire complet des ressources pour l'alimentation du bétail (sous-produits agricoles) et la mise en oeuvre d'un programme de fabrication d'aliments de bétail.

- Poursuite et intensification de recherches agronomiques en vue de mettre à la disposition du paysan des variétés mieux adaptées aux conditions climatiques, notamment des variétés à cycle court.

.../...

- Meilleure connaissance des conditions climatiques de la sous-région.
- Extension et amélioration du Réseau Hydro-météorologique.

V.- RESOLUTIONS ADOPEES PAR LA REUNION DES MINISTRES

Sur la base du rapport des Experts, les Ministres ont adopté cinq résolutions.

Résolution n°1. Les Ministres :

Proposent : aux Chefs d'Etats et de Gouvernements concernés de déclarer la sous-région zone SINISTREE.

Adoptent : le programme d'urgence annexé à la présente Ré-solution pour faire face aux effets immédiats de la sécheresse. (le pro-gramme d'urgence indique les besoins pressants des Etats dans les diffé-rents domaines frappés par la sécheresse. Par exemple pour l'Elevage : aliments complets pour le bétail, vaccins, puits et forages, moyens lo-gistiques).

Donnent : mandat au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la Haute-Volta pour intervenir, dans les meilleurs délais, auprès des Organismes d'assistance (bilatérale, multilatérale) afin de faire aboutir ce programme d'urgence.

Résolution n° 2. Les Ministres :

Affirment : leur volonté commune de faire face à cette calamité.

Décident : de mettre en oeuvre un programme commun de lutte en s'appuyant sur une étude aussi complète que possible du phénomène ainsi que des possibilités de sa maîtrise.

Donnent : mandat au Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la Haute-Volta pour faire aboutir auprès des Organismes d'aide et d'assistance un tel projet d'études.

Résolution n° 3. Les Ministres :

Décident : de mettre sur pied un Comité permanent inter-Etats chargé de la coordination de l'ensemble des actions qui seront me-nées contre la sécheresse au niveau de la sous-région. Mandat est donné à la Haute-Volta pour assurer cette coordination.

Résolution n° 4. Les Ministres sont convenus :

1°/- d'harmoniser de manière concertée les différentes actions entreprises en vue de lutter contre la sécheresse et ses consé-quences ;

2°/- d'instaurer une politique de concertation afin de mettre en commun, chaque fois que cela est possible, leurs ressources

.../...

de toutes sortes pour la réalisation de projets de développement de grande envergure, notamment, en ce qui concerne le facteur eau : barrages, forages, puits, aménagements hydro-agricoles etc...

3°/- d'entreprendre les études nécessaires pour une meilleure connaissance des conditions climatiques de la sous-région ;

4°/- d'élaborer dans les meilleurs délais des plans nationaux ou régionaux de reboisement et de protection de l'environnement ;

5°/- de renforcer les recherches agronomiques en vue de mettre à la disposition des paysans des variétés de mils, sorghos et maïs à cycle court mieux adaptées aux conditions climatiques de la sous-région ;

6°/- de concevoir un programme de stocks alimentaires de sécurité ;

7°/- de renforcer et de coordonner les recherches zootechniques et de plantes fourragères adaptées à la sous-région ;

8°/- de promouvoir une politique rationnelle d'investissements pour l'amélioration et la protection des pâturages ;

9°/- de favoriser la convocation périodique de réunions regroupant les responsables des services nationaux concernés par le phénomène sécheresse ;

10°/- de faire appel aux Organismes d'aide extérieure afin qu'ils apportent leur concours à la mise en œuvre de nombre des projets ci-dessus cités.

Résolution n° 5. Les Ministres :

Décident : d'entreprendre les études portant sur :

1°/- la mise en évidence et quantification des déficits pluviométriques sur toute l'étendue du Sahel ;

2°/- la recherche d'un cycle éventuel de la sécheresse ;

3°/- la généralisation des études de possibilités de pluies provoquées ;

4°/- toutes autres Etudes permettant une meilleure connaissance du climat tropical.

Demandent : aux Organismes internationaux spécialisés et aux pays amis d'apporter leur assistance pour la réalisation des objectifs ci-dessus mentionnés.

x

x

x

.../...

Pour terminer il est nécessaire de souligner deux points :

1°/- C'est la première fois à notre connaissance, qu'une réunion pluridisciplinaire constituée par des Techniciens des Etats Africains victimes d'un même phénomène s'est tenue en Afrique de l'Ouest. Participaient à la réunion des Agronomes, des Vétérinaires, des Forestiers, des Hydrauliciens, des Météorologues. De telles rencontres sont édifiantes et méritent d'être poursuivies.

2°/- La Conférence a mis l'accent sur les déboisements inconsidérés et les feux de brousse qui sont en partie à la base de nos malheurs actuels. Dès lors il devient indispensable de tout mettre en œuvre pour que les populations habitant la zone sahélo-soudanienne considérée prennent conscience du fait que la protection de leur environnement naturel est indispensable à leur survie et cela dans les plus brefs délais.

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Au cours de la Réunion au sommet qui s'est tenue à ABIDJAN les 16 et 17 Avril 1973, les Chefs d'Etats des six pays membres de la C.E.A.O. et qui sont : la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal - ont adopté les protocoles annexes au traité, signé par eux à Bamako, le 3 Juin 1973.

Le Dahomey qui figurait parmi les Signataires de ce traité, a demandé et obtenu le Statut de membre observateur, et n'en fait donc plus partie.

Le Président DIORI HAMANI du Niger a été désigné pour assurer les fonctions de Président en exercice de la Communauté. Le Siège du Secrétariat Général est OUAGADOUGOU (Haute-Volta).

Monsieur Cheikh Ibrahima FALL (Sénégal) a été nommé Secrétaire Général.

L'entrée en vigueur de la C.E.A.O. est fixée au 1er Janvier 1974 après ratification du traité par les Etats intéressés.

REFLEXIONS SUR L'ASSOCIATION
AGRICULTURE - ELEVAGE (1)

oo0oo

Par H. ROBINET

IV.- LES POLITIQUES D'ASSOCIATION

A l'inverse de la Haute-Volta où l'agriculture et l'élevage coexistent sans s'interpénétrer, l'exemple de l'action menée jusqu'en 1970 en R.C.A. avec la collaboration de toutes les structures techniques et politiques, est particulièrement significatif. Les objectifs sont les suivants :

- 1°/- doter le pays d'un bétail sédentaire trypanotolérant,
- 2°/- former des éleveurs à partir de planteurs,
- 3°/- concilier chez le même explicitant divers problèmes de gestion méconnus et dont la solution était confiée traditionnellement à des services techniques trop absorbés dans leurs préoccupations sectorielles.

Dans un premier temps, les tâches restent encore partagées. Les animaux étaient la propriété de l'Office de développement de l'Elevage (ODEL) doté de l'autonomie financière indispensable, qui les confie en métayage aux agriculteurs et en assure la surveillance sanitaire. Lorsqu'il s'agit d'un Office de développement rural ou d'une Société d'intervention, le paiement était effectué à l'ODEL par l'organisme demandeur, qui se retourne contre le bénéficiaire, mais l'animal reste suivi par le département concerné pendant toute sa carrière économique.

L'ensemble des demandes et des opérations qui en découlent, est programmé pour 4 ans dans une réunion annuelle entre tous les responsables du développement.

Elle fixe les zones et les modalités d'action. Ainsi, se trouvent associés au sein d'une intervention globale :

- l'élevage responsable de la fourniture, du dressage et de la santé des animaux,
- l'Agriculture qui veille à leur bon emploi et à la satisfaction de leurs besoins alimentaires,
- les sociétés d'intervention ou les Offices responsables de la mise en valeur et du développement sur le terrain.

.../...

NOTA (1) Après la première partie de cet article, parue dans le numéro 2 de notre Revue Trimestrielle, nous publions aujourd'hui ce qui en constitue la seconde et dernière partie.

- Les cadres politiques et administratifs chargés de la prise de conscience du Paysannat par l'intermédiaire des encadreurs et des animateurs.

- Les paysans enfin.

Il s'agit bien là d'une action technique intégrée dans un large esprit **interdisciplinaire** qui représente une des conditions "sine qua non" de son succès.

Toutes ces activités impliquent l'emploi d'une production végétale immédiatement disponible, soit en l'état (ranching) soit après culture, récolte, stockage ou transformation (tourteaux).

L'exportation des sous-produits des industries agricoles constitue donc une erreur économique, dont la preuve est apportée par le fait que ces produits trouvent preneur ... dans les pays européens spécialisés dans la production de viande d'exportation, la France et le Danemark notamment.

Dans son étude des pâturages en pays de Mousson - (Grasslands in the monsoon) - R.O. WHYTE, cité par H. WYNN JONES, ne se borne pas à considérer les graminées tropicales bien connues que sont les herbes de Guinée, de Napier, de Rhodes et de Para, mais englobe pratiquement toutes les plantes fourragères disponibles pour l'alimentation du bétail. Il écarte délibérément les céréales et les herbes sucrières que sont le blé, le riz, l'avoine, l'orge, le seigle, le sorgho, la canne à sucre et les autres, ne retenant que ceux de leurs sous-produits dont on nourrit les animaux. Il porte son attention sur les plantes susceptibles d'être converties en protéines animales et qui ne sont pas toutes des graminées.

C'est le climat, la forme de croissances des graminées et avant tout les différents types de croissance saisonnière, qui déterminent le genre d'élevage qu'il convient de maintenir ou d'introduire dans un contexte socio-économique donné.

Une politique rationnelle orientée vers une alimentation équilibrée du bétail, doit être de règle dans tous les programmes intégrés. Elle s'inspirera des principes suivants :

- Tout animal doit être nourri, abreuvé et abrité aussi près que possible de son lieu de travail ou de production ce qui implique un problème de stabulation ou de logement, indispensable en pays tropical humide.

.../...

- En aucun cas qu'il s'agisse d'embouche ou de fourniture d'énergie, il ne doit être livré à lui-même pour assurer son équilibre métabolique. Celui-ci exige une ration complémentaire, distincte de la simple ration d'entretien.

- Il doit être tenu compte de ces sujétions dans l'en-cadrement du paysannat et dans le calcul des frais qui en découlent (santé, alimentation, abreuvement, amortissement, crédit, gestion).

- La traction attelée ne constitue nulle part une fin en soi, mais une étape dans la vie économique d'un animal destiné à la re-production et à la production de lait ou de viande.

Dans ce dernier cas, il faut prévoir une interruption suffi-samment précoce de cette activité, pour permettre une embouche profi-table à partir des productions végétales de l'exploitation.

V.- LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Les problèmes d'élevage sont considérés par tous les spé-cia-listes du développement, comme les plus difficiles et les plus longs à mettre en oeuvre et pourtant tous les organismes de coopération recher-chent des programmes pour promouvoir cette activité. Les raisons de cette tendance récente sont multiples :

a)- Dans un pays donné la production animale singularise toujours le plus nettement, le niveau d'évolution du monde rural.

Le tableau suivant extrait de la Revue "Développement et Civi-lisation" est parfaitement significatif : dans les zones à haut niveau technique (Amérique du Nord et Europe Occidentale), les productions ani-males représentent 63 à 74 % des ressources rurales. Ce pourcentage s'a-baisse régulièrement dans les régions les moins favorisées du globe, au profit des productions non vivrières qui sont en général exportées.

En moyenne, dans les quatre régions développées, la produc-tion d'origine animale contribue pour 62 % à la production alimentaire contre 29 % seulement pour la production d'origine végétale, soit en-semble 91 %.

Cette situation est inversée dans le groupe des pays en voie de développement. Les productions végétales y prennent le pas n'étant pas valorisées par transformation en viande, lait ou travail.

Elles représentent pour la même période 57 % contre 28 % pour la production animale, soit 85 % de la production agricole totale.

L'Afrique tient le second rang avec 59 %, plus que la moyenne régionale (57 %). Dans ces régions, la production animale n'intervient que pour 27 à 35 % de la production rurale.

.../...

La supériorité de la production alimentaire totale est nette. Elle signe partout l'évolution du secteur, l'animal transformant en protéines nobles les produits du règne végétal qui font l'objet d'une culture plus ou moins intensive et spécialisée.

La prédominance de la production végétale s'inscrit dans le cycle du sous-développement. Tout relèvement de la production animale entraîne un recul de cette situation péjorative et marque par là un progrès.

PART DES PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS DANS LA PRODUCTION AGRICOLE TOTALE ~~x~~ (MOYENNE 1962/1963/1964/1965 EXPRIMÉE EN POURCENTAGE ~~xx~~)

REGION DU MONDE	Produits alimentaires			Produits non alimentaires(2)
	Production végétale (1)	Production animale (1)	Produits alimentaires	
Europe Occidentale	98	24	74	2
Orientale et U.R.S.S.	91	38	53	9
Amérique du Nord	89	26	63	11
Océanie	64	23	41	36
4 régions ci-dessus	91	29	62	9
Amérique Latine	80	45	35	20
Extrême Orient (3)	87	64	23	13
Proche Orient	87	49	35	16
Afrique	86	59	27	14
4 régions ci-dessus	85	57	28	15
Ensemble régions ci-dessus	88	38	50	12

.../...

(1) - Production brute

(2) - Café, thé, tabac, oléagineux non comestibles, fibres animales et végétales.

(3) - Non compris la Chine continentale

~~x~~ - Cité par Bruno TOHNGODO - in "Situation mondiale de la production de subsistance -N° 28 - décembre 1966 - Développement et Civilisation IRFED/CIRFEB

~~xx~~- in : la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Bilan de la 2e décennie de l'après guerre - Rome 1965 P. 26 - FAO/OAA.

b) - Sur le plan économique, les pays en voie de développement ont de grandes difficultés d'écoulement et de maintien de cours rémunérateurs pour beaucoup de leurs produits d'exportation (arachide, palmiste, cacao, banane, etc...). Parfois ceux-ci sont concurrents de secteurs sensibles de l'économie métropolitaine ou européenne (matières grasses végétales et beurre par exemple).

c) - Au contraire, les besoins prévisibles en protéines d'origine animale sont tels, que tout doit être mis en œuvre pour accroître le disponible en viande, en poisson, en lait. Les marchés existent en Afrique même, l'écoulement est assuré notamment dans les centres urbains dont la population ne cesse d'augmenter à un taux compris entre 8 et 10 %.

Bien que les objectifs du développement intégré ne puissent prendre comme "modèle" les exploitations fermières d'Europe Occidentale, les spécialistes portent un grand intérêt à l'utilisation du bétail pour diversifier les revenus des agriculteurs. Le schéma socio-économique le plus cohérent paraît être le suivant :

- Dans l'Afrique Sahélienne (1) des populations entières vivent uniquement de la production de leurs troupeaux, soumettant leur mode de vie aux exigences du cheptel. Aucune activité humaine ne subsisterait sans les pasteurs dans des régions considérées souvent comme déshéritées. C'est pourquoi leur activité de naisseurs doit être préservée et encouragée sur ces terroirs, des aménagements devant permettre d'y faire vivre le bétail dans de bonnes conditions. Celui-ci sera alors disponible pour les zones d'embouche situées plus au sud.

- L'agriculture de subsistance offre des débouchés très restreints caractérisés par une autoconsommation élevée et des revenus monétaires limités. Dans ces conditions elle ne peut intéresser que des interventions ponctuelles, à faible coefficient de capital mais occupant une proportion élevée de main-d'œuvre.

Elle est certes, loin d'être morte, comme l'écrit le sociologue Andrew Pearse, situant son propos en Amérique Latine (2).

Cette attitude ne peut tenir lieu d'objectif de développement, mais Pearse a raison de jeter ce cri d'alarme, car la généralisation intempestive de l'économie de marché à base de monoculture industrielle contribue avec la dépréciation des termes de l'échange, à déprimer la condition du monde rural, à accroître le niveau des prix en milieu urbain et finalement à approfondir le fossé entre les différents secteurs d'une même nation.

- Le seul moyen de ralentir l'exode rural et de renforcer l'influence socio-économique du paysannat, est d'associer des productions séparées en un produit unique d'une élasticité supérieure à 1. La viande bovine rentre dans cette catégorie.

.../...

(1) et à un degré moindre à Madagascar

(2) CERES, Opus cit. p. 38 - 43 -

Les efforts consentis pour la production animale seront donc les plus payants à condition que les programmes soient adaptés aux dimensions et aux exigences de l'offre et de la demande régionale.

L'association agriculture-élevage revient donc à ventiler entre différents types de producteurs, les moyens de satisfaire une demande actuellement excédentaire par rapport à l'offre.

Chacun doit y trouver et sa place et son compte, sans tomber dans une planification excessive ou coercitive.

La preuve est faite depuis longtemps avec la faillite des agricultures étatiques, que le monde rural désire d'autant mieux comprendre le sens et la portée des motivations qu'on lui présente que celles-ci sont de date plus récente et d'une formulation plus complexe.

CONCLUSION

Un projet d'association entre l'agriculture et l'élevage se présente d'abord comme une analyse des facteurs individuels qui peuvent entraver ou favoriser l'évolution d'une situation préexistante.

Son ~~objet~~ ne sera pas l'accroissement systématique de la production agricole, mais l'intégration mesurée et progressive d'une spéculation nouvelle dans les activités permanentes de l'exploitant. La production de viande apparaît à cet égard comme la plus rentable dans le contexte actuel de l'offre et de la demande.

Celle-ci se situera donc à un rang plus ou moins éloigné dans la série chronologique des thèmes du développement, lorsque les déficiences structurelles, techniques ou sociales rendant improbable ou difficile, une mutation profonde et durable de son comportement.

La culture attelée précédant la production fourragère en vue de l'embouche paysanne, répond à l'une de ces conceptions, mais sans bénéficier d'un privilège spécial.

Quelle qu'elle soit, l'intervention débutera sur le terrain par une analyse approfondie des différents "milieux" les résultats seront exploités dans une étude méthodologique qui tentera d'isoler les contraintes et les tensions.

Au stade suivant, on décrira dans un avant-projet, la nature des investissements préconisés, notamment ceux à caractère socio-formateur destinés à accroître ou à conditionner la réceptivité du paysan et ceux qui relèvent de la méthodologie et de la recherche.

En dépit d'une pression probable des techniciens et des bailleurs de fonds, soucieux de justifier leur choix par une rentabilité rapide sinon élevée, on se refusera à éluder ces réalisations.

.../...

Malgré leur caractère apparemment improductif à court terme ils devront bénéficier d'une situation d'antériorité dans le plan d'exécution. En contribuant au premier chef à l'évolution en profondeur des mentalités, leur mise en oeuvre conditionne largement la pérennité des résultats escomptés.

Une tentative encourageante se déroule en ce moment au Tchad dans la région du Mandoul.

Ce programme doit être l'œuvre d'une équipe dont l'animateur le plus qualifié sera un socio-économiste, qui en détient plus qu'aucun autre, une vue globale.

Un agronome, un vétérinaire, un zootechnicien, proposés en tant que tels, seront à priori récusés s'ils font preuve d'une technicité trop sectorielle.

Responsable de la prise de conscience de toutes les personnes concernées, il adoptera d'emblée une attitude prospective, en conservant toujours à la mémoire l'un des préceptes fondamentaux de G. BERGER: "Penser à l'homme".

L'équipe s'adjoindra les services d'intendants aussi qualifiés par leur savoir propre que par leur expérience personnelle.

Rien ne sera sans doute plus difficile, que dans le recrutement de ces patriciens, chargés, tout à la fois,

- d'obéir et de convaincre,
- d'encadrer et de s'adapter.

A leurs côtés, les économistes seront présents d'entrée de jeu, non pour arrêter à tout instant le déroulement du projet, mais pour signaler les écarts entre les prévisions et la réalité. Ils établiront les fameux clignotants, et les indicateurs chers aux planificateurs en recherchant la cohérence entre les divers paramètres du développement.

Leurs diagnostics ponctuels ou globaux permettront aux responsables de ralentir, d'accélérer ou d'inflechir le processus, une population évoluée étant toujours plus apte à produire qu'un individu isolé et irresponsable.

C'est dire assez que la notion de rentabilité et celle du régime de croisière, ne sauraient être raisonnablement invoquées avant une période qui peut atteindre dix ans, compte tenu des caractères spécifiques de la production animale.

Négliger de consacrer à cette entreprise, des moyens de tous ordres et des efforts soutenus dans tous les domaines, serait aller à l'aveuglette, procéder sur le terrain au coup à coup, accumuler essais et erreurs, alors que les établissements de recherche appliquée et les études de cas, éviteront tatonnements et échecs toujours plus onéreux sur le terrain qu'en station.

.../...

La subvention totale pour les investissements, dégressive pour les coûts de fonctionnement, sera de règle, notamment dans les domaines éducatif et socio-psychologique destinés à promouvoir les facteurs humains.

R. DUMONT, terminant son étude sur la reconversion de l'économie agricole africaine, conclut ainsi son analyse de la situation malienne :

"Esquisser un avenir brillant est une tâche facile, la réalisation en sera plus ardue".

Il faudra beaucoup de cadres africains, de mentalité "productiviste", un développement progressif du mouvement coopératif. Et plus loin, "tout ceci exigera des animateurs honnêtes, compétents, dévoués et dynamiques, quatre qualités, qu'il n'est pas toujours facile, en aucun pays du monde, de réunir en une seule et même personne".

Sur cette citation d'un auteur aussi contesté que sincère, nous arrêterons là, provisoirement, nos réflexions sur le thème de l'Association Agriculture-Elevage.

Dr. H ROBINET

Décembre 1972

ROLES DE L'ABATTOIR DANS LA PRODUCTION DE LA VIANDE

oo0oo

par le Professeur J. ROZIER *

Définir l'abattoir comme un établissement, public ou privé, destiné à la préparation des viandes, au traitement des éléments du cinquième quartier ainsi qu'au contrôle de salubrité et de qualité, c'est amputer l'abattoir d'un certain nombre de ses missions tant économiques qu'hygiéniques ou sanitaires.

Certes, quand on pense à un abattoir, ce sont immédiatement les images d'abattage des animaux et leur préparation pour la boucherie qui viennent à l'esprit. Depuis quelques lustres dans certains pays, quelques siècles dans d'autres, les consommateurs estiment que le fait que les viandes ont été préparées dans un abattoir constitue une garantie de salubrité. Ils n'ont pas tort car, que ce soit par la profession ou par un organisme de contrôle public ou privé, les viandes subissent une inspection destinée à éliminer les parties insalubres, de la consommation. Le plus souvent, à l'origine, les bouchers organisèrent eux-mêmes, au sein de leur corporation, un système de contrôle. Dans d'autres pays, les autorités religieuses instaurèrent des règles d'inspection et promirent des motifs de retrait de la consommation qui souvent, s'avérèrent fondés, même du point de vue salubrité. Il faut bien reconnaître qu'autrefois, à défaut de données scientifiques objectives, des constatations empiriques amenèrent à considérer comme dangereuses certaines altérations. Aujourd'hui la Science vétérinaire est suffisamment avancée pour que toute décision de saisie, atteinte à la liberté des bouchers de disposer comme ils l'entendent de leur bien, soit parfaitement justifiée.

On conçoit donc le rôle essentiel d'un organisme de contrôle de la salubrité des viandes et abats (parties comestibles de l'animal en dehors de la carcasse) nanti d'une formation vétérinaire approfondie pour prendre des décisions aussi graves pour l'économie familiale. Notons, ce faisant, que les Vétérinaires peuvent se faire aider par des adjoints travaillant sous leur responsabilité et, autant que possible, formés par eux.

Après la dépouille et l'éviscération, si les carcasses et certains abats, dits "abats rouges" (foie, poumons, cœur, rate, cervelle, reins), peuvent être commercialisés en l'état, d'autres abats (réservoirs digestifs, intestins) doivent être nettoyés et blanchis par échaufrage, d'où la désignation : "abats blancs". Les issues : cuirs, peaux,

.../...

onglons, etc..., ne quitteront pas l'abattoir sans avoir subi également quelques traitements : dessiccation ou salaison assurant leur conservation, même provisoire, en vue d'un traitement industriel ou artisanal ultérieur. C'est donc un rôle important que joue ici l'abattoir dans la préparation des viandes et de leurs sous-produits.

S'arrêter là serait méconnaître les grandes possibilités de cet établissement tant sur le plan hygiénique et scientifique qu'économique.

I.- ROLES DE L'ABATTOIR DANS LA PROTECTION DE LA SANTE DE L'HOMME

Si les viandes, au sens général du terme : carcasses et abats, constituent un apport alimentaire vital, cette source de vie peut être aussi source de maladies : ce sont les anthropozoonoses.

Les cycles parasitaires dans lesquels l'Animal et l'Homme jouent un rôle, passent très souvent par l'abattoir. L'Africain est souvent victime du *taeniasis*, de l'*echinococcose*, de la *trichinose*.

La rupture du cycle de ces divers parasites peut être réalisée à l'abattoir si les viandes parasitées y sont décelées puis soumises à l'assainissement. Cela suppose une inspection systématique et le respect de certaines règles d'hygiène, telle que l'élimination de l'abattoir de tous les carnivores domestiques. Leur présence, de toute façon, est préjudiciable à l'hygiène.

Certaines maladies microbiennes : tuberculose, brucellose, salmonellose, etc... seront arrêtées par les sanctions prises par le Service vétérinaire contre les viandes insalubres. Ces viandes dangereuses par manipulation ou par ingestion, peuvent, dans certains cas, être assainies par la chaleur. Cette opération, décidée, doit être effectuée avec le maximum de garantie d'efficacité. Une surveillance étroite est à prévoir de telle sorte qu'aucune partie saisie ne puisse être détournée.

Des opérations systématiques de désinfection, en plus des nettoyages quotidiens, permettront de réduire le danger de contamination des viandes par les germes pathogènes.

Ce premier rôle de l'abattoir est essentiel aux yeux de tous. La première place lui revenait d'office. La protection de la santé animale est sans doute le second rôle du point de vue hygiénique et sanitaire.

.../...

II.- ROLES DE L'ABATTOIR DANS LA PROTECTION DE LA SANTE ANIMALE

Les abattoirs permettent de se débarrasser de troupeaux atteints de certaines maladies contagieuses tout en essayant de sauvegarder le maximum de la valeur des viandes. Les établissements sont alors considérés comme zone d'interdiction jusqu'à la désinfection suivant l'abattage du dernier animal malade ou contaminé. En dehors de ce rôle, somme toute peu glorieux, dans la lutte des maladies contagieuses, l'abattoir peut servir de centre d'information extraordinaire concernant la santé du cheptel.

A la suite des inspections systématiques, du relevé des lésions et de leur interprétation statistique, les Services vétérinaires disposent en permanence d'une photographie de l'importance des maladies animales. Cette étude peut porter sur les maladies parasitaires affectant les carcasses ou les viscères : foie, poumon, tube digestif. Elle peut concerner les maladies donnant des lésions spécifiques : la tuberculose, le farcin, les corynebacterioses, etc... Il va de soi que tout abattoir disposant d'un service permanent d'inspection peut réaliser un tel travail. Cette première étape peut être considérée comme grossière. Elle ne permet pas d'orienter la lutte contre certaines affections car il manque l'origine géographique des animaux. Si les abattoirs disposaient de moyens permettant de trouver l'origine du bétail abattu, ils pourraient fournir aux pouvoirs publics une photographie géographique de la santé animale.

Grâce à ces informations, des moyens de lutte seraient mis en place de façon efficace.

Prenons un exemple en relation avec la santé humaine. La ladrerie animale est entretenue par des porteurs humains qu'il est pratiquement impossible de déceler tant que l'on ignore si les animaux qu'ils côtoient sont ou non parasités. Le fait de connaître, en élevage sédentaire, l'origine des animaux ladres permettrait au Service médical de lutter contre le taeniasis humain. Médecins et Vétérinaires travailleraient ainsi de façon parallèle et concordante.

Un second exemple, celui de la tuberculose. L'éradication quasi complète de ce fléau ne peut être envisagée sans une coopération étroite entre les services de l'abattoir et les services de la Santé animale.

Un troisième exemple montrera l'importance de l'abattoir dans l'amélioration de l'état de santé des troupeaux et, d'une façon générale, dans l'amélioration de la qualité des viandes des animaux élevés de façon intensive. L'exemple sera pris chez les porcs. Il arrive parfois à l'abattoir des lots provenant d'un même élevage. Le vétérinaire n'a pas besoin de cette information pour la deviner. Les carcasses présentent toutes, à des degrés divers, les mêmes altérations. Les muscles

.../...

des jamtons sont décolorés, cuits, exsudatifs. Les poumons sont le siège de pneumonies lobaires à tous les stades d'hépatisation. Les complications bactériennes sont plus ou moins fréquentes : broncho pneumonies, abcès, pleurésies fibrineuses puis fibreuses, pericardites, quelques fois péritonites. Les foies, siège fréquent de foyers d'hépatite interstitielle chronique d'origine parasitaire sont décolorés et friables. Les reins peuvent présenter des foyers de néphrite interstitielle subaiguë ou chronique. Ce tableau lésionnel et classique, fréquent. Les viandes sont de très mauvaise qualité technologique. Même pour des pâtes cuites, elles sont évitées par les professionnels. On connaît assez bien l'étiologie de cet état. Il s'agit d'erreurs dans la conduite de l'élevage : habitat défectueux, entassement, manque d'aération, alimentation déséquilibrée, sélection mal conduite. Une enquête sur le terrain permettrait, en moins d'un an, d'améliorer la production. Encore faut-il que l'abattoir puisse coopérer avec l'éleveur par l'intermédiaire du Service de la production animale.

On voit donc que le problème réside essentiellement sur les possibilités de connaître, à l'abattoir, l'origine des animaux et de pouvoir remonter à la source. Un système de carte d'identité animale semble indispensable pour rationaliser l'élevage, tout au moins en ce qui concerne le gros bétail.

Ces cartes d'identité, établies par les Services vétérinaires, suivraient les animaux durant toute leur vie. Elles devraient être conçues pour qu'y soit indiquée l'histoire de la santé de l'animal : opérations de prophylaxie, interventions médicales, etc... L'ascendance portée pourrait même permettre de tester, par la qualité des carcasses, la valeur des reproducteurs.

On imagine toutes les possibilités qu'offrirait un tel système pour améliorer l'élevage d'un pays ou d'une région.

Pour les ovins, caprins, porcins un carnet d'élevage serait suffisant. Il recevrait toute l'histoire sanitaire et zootechnique du troupeau.

Disposant de tels moyens d'information, des recherches approfondies dans certains domaines seraient, par leurs applications, vite rentabilisées.

Une enquête sur la stérilité du bétail et les problèmes de reproduction pourrait être conduite rapidement, sur une grande échelle. A l'abattoir des examens systématiques anatomo-pathologiques, histologiques, parasitologiques, sérologiques, bactériologiques et biochimiques renseigneraient sur l'origine des troubles de la reproduction. Des essais d'amélioration sur le terrain : alimentation, traitements médicaux systématiques seraient vite contrôlés à l'abattoir, du point de vue efficacité.

.../...

Du point de vue pathologie comparée, l'étude statistique et géographique peut éclairer certaines hypothèses sur des relations entre certaines maladies animales et certaines maladies humaines.

On voit donc l'immensité des champs d'application que peut fournir un abattoir. Un service de renseignement bien structuré permettrait d'envisager de fonder des recherches de grande envergure à l'abattoir.

Sans voir aussi loin, un minimum s'avère indispensable tant dans l'information que dans les investigations. Tout abattoir se doit de posséder des locaux permettant d'effectuer certaines recherches vétérinaires ou médicales qui confèrent au contrôle des viandes le caractère scientifique indispensable pour préserver les intérêts tant des propriétaires que des consommateurs, santé y comprise.

III.- ROLES DE L'ABATTOIR DANS L'ECONOMIE

Si les rôles sanitaires et hygiéniques passent pour les plus importants aux yeux des consommateurs, des médecins et des vétérinaires, ils ne doivent pas faire oublier l'importance des fonctions économiques que peuvent tenir les abattoirs.

Historiquement, dans de nombreux pays, c'est l'aspect fiscal qui a incité les pouvoirs publics à provoquer la concentration des abattages.

Cette concentration permet un contrôle des viandes ~~sur lesquelles~~ il est possible d'envisager de prélever des taxes. C'est cet aspect de la question qui doit être utilisé par les services d'hygiène pour améliorer le contrôle des entrées et des sorties.

Certes, si ces taxes peuvent paraître élevées dans certains cas, grévant le prix de la viande au détail, il faut bien reconnaître qu'un minimum est nécessaire pour faire fonctionner l'abattoir et l'entretenir. Ces taxes interviennent donc dans le bon fonctionnement d'un établissement incommode, insalubre et dangereux. Elles participent à l'obtention d'une bonne qualité de viande, surtout sur le plan hygiénique. Cet aspect n'est pas négligeable quand il a été décidé de produire pour l'exportation. L'agrément des abattoirs pour l'expédition suppose un minimum d'installations et de garanties concernant le fonctionnement. L'examen des textes montre à quel point le respect des prescriptions imposées peut être coûteux. L'administration de l'abattoir, surtout si elle est confiée au Service vétérinaire devra veiller à ce que les produits des taxes d'entretien et de fonctionnement soient employés de la meilleure façon. Les investissements porteront essentiellement sur des travaux tendant à améliorer l'efficacité : recherche d'un meilleur rendement ou d'une qualité hygiénique ou technologique supérieure.

.../...

Par ailleurs, et surtout, l'abattoir constitue dans le domaine de la viande, le seul endroit de concentration des opérations commerciales.

En amont, la production est éparpillée. En aval, les transactions vont aussi vers la dispersion, passant par des étapes plus ou moins nombreuses de gros, demi gros, détail. Le contrôle de la production est, du fait de sa structure, très difficile. Même s'il existe des systèmes coopératifs, la base même du commerce du bétail repose sur la liberté des propriétaires de disposer de leur bétail. Dans un monde rural souvent mal informé, les facteurs qui régissent les variations de prix sont, la plupart du temps, insaisissables par les moyens d'approche habituels. En aval, les circuits empruntés par les viandes pour parvenir jusqu'au consommateur sont plus ou moins complexes, entachés de traditions, de croyances. Il semblerait, à priori, que les circuits les plus courts soient les plus rentables, permettant d'obtenir des prix au détail plus intéressants. Or, cette évidence est rarement démontrée par les faits.

Les gouvernements qui ont essayé de s'attaquer aux circuits de la viande ont bien souvent échoué dans leur action de "rationalisation". Les causes de ces échecs sont difficiles à supprimer. Les facteurs humains ont une puissance insoupçonnée qu'il ne faut pas négliger. Aux forces économiques il faut opposer des forces de même nature.

Ces remarques concernant l'amont et l'aval de l'abattoir en montrent son importance. Le Service vétérinaire chargé, d'une façon générale, du contrôle de la qualité des marchés, dispose d'un moyen d'investigation remarquable qui lui confère un rôle important dans le domaine de la viande. Pour peu qu'il dispose d'un système de contrôle des entrées à l'abattoir et qu'il surveille les sorties il possède, à chaque instant, une image du commerce de la viande. Ces renseignements devraient être couplés avec ceux concernant la santé animale. C'est à dire qu'il devrait être possible d'établir l'origine géographique de chaque individu. Par ailleurs les vétérinaires connaissent assez bien les qualités des viandes pour se rendre compte de la qualité générale à travers les relevés quotidiens de l'inspection. Il ne faut pas oublier cet aspect très important du rôle de la profession qui, garantissant de façon directe ou indirecte la santé du consommateur, pénètre également dans le secteur de l'économie de la viande. Son habitude à fréquenter les bouchers, artisans ou industriels, lui permet de comprendre de nombreux problèmes. Par ailleurs les contacts professionnels qu'il entretient avec ses confrères du secteur de la production lui permettent de donner un prolongement amont à ses informations.

Par ailleurs les Services d'inspection vétérinaire étendant leur contrôle jusqu'au stade du commerce de détail, les informations proviendront également de l'aval. Hélas, les distances qui séparent les confrères chargés de la production animale ou de l'inspection du détail

.../...

et ceux de l'abattoir sont parfois grandes. Elles constituent un obstacle aux échanges d'informations pourtant nécessaires tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique. C'est pourquoi il est nécessaire que l'administration centralise tous les renseignements, les exploite et les répercute à toute personne intéressée. Néanmoins le travail administratif ne doit pas alourdir la tâche déjà importante des vétérinaires. Les objectifs à atteindre ne doivent pas sombrer sous une avalanche de papier. Il faut savoir retenir l'essentiel et adapter aux besoins les opérations administratives qui risquent, dans la sclérose, l'inefficacité en raison de l'évolution rapide d'un marché très vivant.

x

x

x

En conclusion, ces quelques idées et constatations à propos des rôles de l'abattoir dans le marché de la viande tendent à montrer l'importance considérable qu'il détient, tant sur le plan sanitaire et hygiénique que sur le plan économique.

Beaucoup des possibilités de cet établissement ne sont pas exploitées, faute de moyens. Le plus souvent ses rôles sont mésestimés. Il me semble que c'est à tort. L'abattoir en tant que centre d'information, de régulation du marché de la viande est un outil indispensable auquel les pouvoirs publics doivent prêter toute leur attention. Tout fonctionnant mieux avec l'argent c'est en démontrant l'efficacité de l'abattoir qu'il est peut-être possible de débloquer les crédits indispensables à son plein emploi et en tant que tel à son épanouissement au sein d'un marché prospère de la viande.

- OUAGADOUGOU -

ACCORD SANITAIRE

Le Conseil des Ministres de la Communauté Economique du Bétail et de la Viande réuni à OUAGADOUGOU les 2 et 3 Février 1972

VU la Convention N° 10/CE/FONDS/CA/70 créant la Communauté et notamment l'article 2 qui définit ses objectifs et l'article 3 qui énumère les accords à passer,

VU le programme d'activités du ~~Secrétaire~~ Exécutif adopté lors de la réunion du Conseil des Ministres de la Communauté à OUAGADOUGOU le 4 Novembre 1970,

SUR proposition du Secrétariat Exécutif de la Communauté et après délibération, convient de ce qui suit :

TITRE I DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ACCORD

ARTICLE 1er. - Le présent accord s'applique aux animaux des espèces bovine, ovine, caprine, porcine, équine, asine, caméline, canine, féline et aux volailles, ainsi qu'aux produits et sous produits animaux de la Communauté et à ceux qui sont importés ou qui transitent par un ou plusieurs Etats membres.

ARTICLE 2. - Les maladies qui doivent être obligatoirement déclarées au Secrétariat Exécutif de la Communauté sont les suivantes :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| - Fièvre aphteuse | - péripneumonie |
| - rage | - pleuropneumonie de la Chèvre |
| - peste bovine | - tuberculose |
| - peste des petits ruminants | - pasteurelloses |
| - clavelée | - salmonellose aviaire |
| - peste porcine africaine | - salmonellose porcine |
| - streptothricose | - brucellose |
| - charbon bactéridien | - trypanosomiase bovine |
| - charbon symptomatique | - peste et pseudo peste aviaire |

L'inscription sur la liste des maladies à déclaration obligatoire d'affections autres que celles ci-dessus dénommées qui prendraient un caractère dangereux est faite par décision du Conseil des Ministres de la Communauté.

.../...

TITRE II DE L'INFORMATION SANITAIRE

ARTICLE 3.- Mensuellement les Etats adressent au Secrétariat Exécutif de la Communauté un relevé de leurs situations sanitaires.

Ce relevé s'effectue sur un imprimé identique à celui préconisé par l'I.B.A.H.

ARTICLE 4.- Lorsqu'un Etat membre constate sur son territoire un cas de peste bovine, de fièvre aphteuse ou de péripneumonie bovine, il est tenu d'en informer dans les meilleurs délais et par la voie la plus rapide le Secrétaire Exécutif qui à son tour en informe les autres Etats de la Communauté.

TITRE III DE LA TRANSHUMANCE

ARTICLE 5.- Les bovins circulant au titre de la transhumance entre les Etats de la Communauté ou entre les Etats de la Communauté et d'autres Etats doivent être vaccinés contre la peste bovine.

ARTICLE 6.- Les chiens gardant les troupeaux au cours de leurs déplacements doivent être autant que possibles vaccinés contre la rage et accompagnés de certificats de vaccination.

TITRE IV DES ECHANGES COMMERCIAUX D'ANIMAUX

A/- ANIMAUX DE BOUCHERIE

ARTICLE 7.- Préalablement à leur importation ou à leur exportation les animaux de l'espèce bovine doivent être obligatoirement vaccinés contre la peste bovine et la péripneumonie contagieuse des bovidés.

ARTICLE 8.- Les vaccinations sont concrétisées sur l'animal par un marquage double :

- trèfle à l'emporte pièce à l'oreille gauche pour la peste bovine
- marque P au fer sur la joue gauche de l'animal pour la péripneumonie bovine

ARTICLE 9.- Les animaux de boucherie faisant l'objet d'échanges commerciaux entre Etats passent obligatoirement par les pistes à bétail prévues à l'accord N° 5/CE/CEBV/CM/71 et subissent au moins une visite sanitaire à l'entrée et à la sortie de chaque Etat.

Les lieux où s'exercent les contrôles sanitaires sont énumérés dans une liste non limitative qui figure en annexe au présent accord.

ARTICLE 10.- La visite sanitaire est effectuée par les agents habilités du Service de l'élevage et a pour objet de s'assurer que les animaux importés ou exportés sont en bonne santé et ont bien reçu les vaccinations obligatoires.

ARTICLE 11.- La visite sanitaire des animaux s'effectue dès leur arrivée au poste de contrôle. Elle ne peut toutefois avoir lieu que de jour, dans un délai qui n'excéderait pas normalement 72 heures.

.../...

ARTICLE 12. - Pour les animaux accompagnés de documents officiels les Etats prennent les mesures suivantes :

- admission sans délai à l'importation ou à l'exportation des animaux en bonne santé
- mise en quarantaine des animaux suspects de maladies aux frais des propriétaires
- acheminement vers l'abattoir le plus proche des animaux malades ou contaminés.

ARTICLE 13. - Pour les animaux non accompagnés des documents officiels les Etats prennent toutes mesures propres à sauvegarder la santé de leur cheptel. En aucun cas ces animaux ne seront refoulés.

ARTICLE 14. - Lorsque des mesures sanitaires sont prises à l'égard d'un troupeau, le responsable du poste de contrôle sanitaire en avise immédiatement la direction du service dont il dépend ainsi que le poste frontalier par où sont passés ou auraient dû passer les animaux. Il précise les raisons de ces mesures : maladie décelée, non vaccination, absence de documents ...

B/- ANIMAUX REPRODUCTEURS

ARTICLE 15. - Dans la mesure du possible les animaux reproducteurs faisant l'objet d'un commerce ~~internationale~~ utilisent les moyens de transport conventionnels : camion, train, avion, bateau.

Les animaux de l'espèce bovine sont obligatoirement vaccinés au départ contre la peste et la péripneumonie. D'autres interventions peuvent être effectuées à la demande de l'Etat importateur.

ARTICLE 16. - Si des changements de véhicules sont nécessaires au transport des animaux, toutes les précautions seront prises pour éviter le contact avec d'autres animaux. Les moyens de transports utilisés leur sont intégralement réservés même s'ils ne les occupent pas complètement. Ils sont toujours désinfectés au chargement et au déchargement des animaux selon des procédés agréés par les services compétents.

ARTICLE 17. - Les animaux acheminés par véhicules ne subissent qu'une visite sanitaire au départ et à l'arrivée, ils sont dispensés de toute visite sanitaire en cours de route et donc de tout débarquement intempestif. Ils voyagent à cet effet accompagnés d'un certificat sanitaire de modèle spécial figurant en annexe.

ARTICLE 18. - Pour les animaux reproducteurs destinés aux stations d'élevage des Etats, un représentant du service de l'élevage de l'Etat importateur assiste à la visite sanitaire de départ. Avant cette visite le pays importateur peut demander que différentes mesures d'isolement, de diagnostic, d'immunisation ou de non-immunisation soient prises.

Le représentant du Service de l'Elevage de l'Etat importateur veille à l'exécution de ces mesures. Lors de la visite de départ il contresigne le certificat sanitaire.

.../...

TITRE V DES ECHANGES COMMERCIAUX DE VIANDES ENTRE ETATS

ARTICLE 19. - L'abattoir agréé est placé sous la responsabilité permanente d'un vétérinaire assermenté.

- Il est pourvu :

- d'eau potable
- de parcs d'attente avec abreuvoir permettant le repos et l'abreuvement des animaux pendant au moins 24 heures avant l'abattage
- de chambres froides où les carcasses sont stockées et réfrigérées pendant au moins 24 heures avant leur expédition ;
- tout le personnel y est placé sous surveillance médicale avec visite médicale obligatoire tous les 6 mois.

ARTICLE 20. - Avant l'inspection sanitaire les carcasses d'animaux des espèces bovine, équine et porcine subissent obligatoirement la fente longitudinale et sont présentées en demi-carcasses.

ARTICLE 21. - Seuls les ateliers agréés par les autorités compétentes de l'Etat peuvent préparer et conditionner les viandes désossées destinées à l'exportation.

ARTICLE 22. - L'atelier agréé est placé sous le contrôle permanent d'un vétérinaire assermenté.

- Il est pourvu :

- de locaux correctement éclairés, faciles à nettoyer et climatisés, où l'on travaille la viande
- de système de réfrigération où les viandes en attente de préparation ou d'expédition sont stockées dans de bonnes conditions d'hygiène ;
- tout le personnel y est placé sous surveillance médicale avec visite médicale obligatoire tous les six mois.

ARTICLE 23. - Les viandes désossées et les abats destinés à l'exportation doivent être emballés et conditionnés avec des matériaux et selon les procédés qui donnent des garanties satisfaisantes quant à leur protection vis à vis des sources extérieures de contamination.

ARTICLE 24. - La liste des abattoirs et ateliers agréés figure en annexe. Chaque Etat fait connaître aux autres Etats par l'intermédiaire du Secrétariat Exécutif de la Communauté les changements qui peuvent intervenir dans cette liste.

TITRE VI DE LA COOPERATION SANITAIRE EN ZONE FRONTALIERE

ARTICLE 25. - Chaque fois que cela s'avèrera possible, les Services de l'Elevage exerçant leurs activités en zone frontalière coopéreront avec leur homologues frontaliers des autres Etats de la Communauté.

.../...

ARTICLE 26..- Si une maladie à déclaration obligatoire est constatée à moins de 30 Km de la frontière avec un autre Etat de la Communauté, le responsable régional de l'action sanitaire en informe directement son homologue de l'Etat voisin.

ARTICLE 27..- En outre une coopération étroite sera nécessaire quand il y a interpénétration des zones pastorales. Elle pourra se traduire notamment par une concertation et une coordination portant sur l'action sanitaire à mener simultanément de chaque côté de la frontière dans l'intérêt de la zone.

ARTICLE 28..- La Communauté pourrait apporter son concours pour faciliter de telles opérations.

TITRE VII DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 29..- Les Etats et plus particulièrement les ministères compétents prendront toutes les mesures légales ou administratives propres à assurer l'exécution du présent accord.

ARTICLE 30..- Les difficultés ou les litiges qui pourraient survenir dans l'exécution du présent accord seront portés à la connaissance du Conseil des Ministres de la Communauté qui statuera à leur sujet.

Pour la Côte d'Ivoire

Pour le Dahomey

Garba DICOH

Mama CHABI

Pour la Haute-Volta

Pour le Niger

Antoine DAKOURE

Harouna BEMBELLO

Pour le Togo

Ignace SEDDOH